



Nom commercial: Marabu Glanzmittel 861,250ml

Version: 9 / CH

Date de révision: 13.11.2019

Numéro de la matière: 12290013861

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 14.02.20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marabu Glanzmittel 861,250ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Accessoires pour la peinture acrylique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Marabu GmbH & Co. KG, Zweigniederlassung Schweiz

Flurstraße 55

8048 Zürich

No. de téléphone (+41) 79 46 35 35 0

Service émetteur /
téléphone Department product safety

Adresse email de la
personne PRSI@marabu.com

responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse: 145 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 3 H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501.9 Éliminer le contenu / récipient comme un déchet problématique.

EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one, Peut déclencher une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Additif contenant de l'eau et à base de résines acryliques

Composants dangereux



Nom commercial: Marabu Glanzmittel 861,250ml

Version: 9 / CH

Date de révision: 13.11.2019

Numéro de la matière: 12290013861

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 14.02.20

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

No. CAS 2634-33-5

No. EINECS 220-120-9

Concentration < 0,05 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400

Skin Sens. 1 H317

Acute Tox. 4 H302

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Acute Tox. 2 H330

Aquatic Chronic 2 H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1 H317 >= 0,05

2,2'-dithiobis[N-methylbenzamide]

No. CAS 2527-58-4

No. EINECS 219-768-5

Concentration >= 0,01 < 0,025 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Chronic 1 H410

Aquatic Acute 1 H400

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic H410 M = 10
1**Bronopol (DCI)**

No. CAS 52-51-7

No. EINECS 200-143-0

Numéro d'enregistrement 01-2119980938-15

Concentration >= 0,01 < 0,1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318

Skin Irrit. 2 H315

STOT SE 3 H335

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H312

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 10

Aquatic Chronic H410 M = 1
1**Pyrrithione zinc**

No. CAS 13463-41-7

No. EINECS 236-671-3

Numéro d'enregistrement 01-2119511196-46

Concentration >= 0,01 < 0,025 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)



Nom commercial: Marabu Glanzmittel 861,250ml

Version: 9 / CH

Date de révision: 13.11.2019

Numéro de la matière: 12290013861

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 14.02.20

Acute Tox. 3	H301
Acute Tox. 3	H331
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 100

Aquatic Chronic H410 M = 10

1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau

Laver avec beaucoup de l'eau et du savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Après une exposition à de fortes doses de substances / en cas de troubles ou de douleurs, veuillez consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Mousse, Sable, Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); une épaisse fumée noire

5.3. Conseils aux pompiers

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure particulière nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière nécessaire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.



Nom commercial: Marabu Glanzmittel 861,250ml

Version: 9 / CH

Date de révision: 13.11.2019

Numéro de la matière: 12290013861

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 14.02.20

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker à l'abri de la gelée.

Classes de stockage

Classe de stockage (Suisse)

10/12

Autres substances dangereuses liquids

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peinture

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition ***

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	300	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	300	mg/m ³	50	ppm(V)
Etablie le: 2016; Remarque: NIOSH				

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Bronopol (DCI)

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4,1	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12,3	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006


Nom commercial: Marabu Glanzmittel 861,250ml

Version: 9 / CH

Date de révision: 13.11.2019

Numéro de la matiere: 12290013861

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 14.02.20

Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	4,2	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	4,2	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2,3	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	7	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	13	µg/cm ²
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	13	µg/cm ²
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,2	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3,7	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	



Nom commercial: Marabu Glanzmittel 861,250ml

Version: 9 / CH

Date de révision: 13.11.2019

Numéro de la matière: 12290013861

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 14.02.20

mode d'effet	Effet local	
Concentration	1,3	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	1,3	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,4	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4,2	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	8	µg/cm ²
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	8	µg/cm ²
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,35	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,1	mg/kg/d

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**Bronopol (DCI)**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,01	mg/l



Nom commercial: Marabu Glanzmittel 861,250ml

Version: 9 / CH

Date de révision: 13.11.2019

Numéro de la matière: 12290013861

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 14.02.20

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,001	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,003	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	0,43	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,041	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,003	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,5	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

N'est pas nécessaire

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection

Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

En cas de contacts prolongés ou répétés, des gants en caoutchouc doublés de textiles sont recommandés.

Épaisseur du gant > 0,5 mm

Temps de pénétration < 30 min

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux

N'est pas nécessaire

Protection du corps

Non applicable.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques



Nom commercial: Marabu Glanzmittel 861,250ml

Version: 9 / CH

Date de révision: 13.11.2019

Numéro de la matière: 12290013861

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 14.02.20

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide

Couleur incolore

Odeur inodore

La limite de l'odeur

Remarque N'est disponible

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur env. 100 °C

Pression 1.013 hPa

Source Données de la littérature

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

inflammabilité (solide, gaz)

Non applicable

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Valeur env. 23 hPa

température 20 °C

méthode Valeur de littérature

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur 1 g/cm³

température 20 °C

méthode DIN EN ISO 2811

Hydrosolubilité

Remarque miscible

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune



Nom commercial: Marabu Glanzmittel 861,250ml

Version: 9 / CH

Date de révision: 13.11.2019

Numéro de la matière: 12290013861

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 14.02.20

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Pyrithione zinc**

Espèces

Rat (mâle / femelle)

DL50

269

mg/kg

méthode

OCDE 401

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces

rat

DL50

1193

mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one**

Espèces

rat

DL50

4115

mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Pyrithione zinc**

Espèces

rat

CL 50

0,84

mg/l

Administration/Forme

Poussières/Brouillards

méthode

OCDE 403

Corrosion/irritation cutanée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation



Nom commercial: Marabu Glanzmittel 861,250ml

Version: 9 / CH

Date de révision: 13.11.2019

Numéro de la matière: 12290013861

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 14.02.20

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences issues de la pratique

Si l'ensemble des mesures de sécurité et de protection recommandées sont respectées, l'expérience montre que des effets nocifs sur la santé ne sont pas à craindre.

Autres données

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé pour ses propriétés écotoxicologiques identifiées. voir détails aux sections 2 et 3.

Toxicité pour les poissons (Composants)**Pyrithione zinc**

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	
CL 50	0,14	mg/l
Durée d'exposition	96	h

2,2'-dithiobis[N-méthylbenzamide]

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	
CL 50	0,8567	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OCDE 203	

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	
CL 50	2,18	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Bronopol (DCI)



Nom commercial: Marabu Glanzmittel 861,250ml

Version: 9 / CH

Date de révision: 13.11.2019

Numéro de la matière: 12290013861

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 14.02.20

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)
CL 50	3 mg/l
Durée d'exposition	96 h
méthode	OCDE 203

Bronopol (DCI)

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)
NOEC	2,61 mg/l
Durée d'exposition	28 d
méthode	OCDE 203

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Pyrithione zinc**

Espèces	Daphnia magna
CE50	0,05 mg/l
Durée d'exposition	48 h

2,2'-dithiobis[N-methylbenzamide]

Espèces	Daphnia magna
CE50	0,0289 mg/l
Durée d'exposition	48 h
méthode	OCDE 202

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces	Daphnia magna
CE50	2,94 mg/l
Durée d'exposition	48 h

Bronopol (DCI)

Espèces	Daphnia magna
CE50	1,04 mg/l
Durée d'exposition	48 h
méthode	OCDE 202

Bronopol (DCI)

Espèces	Daphnia magna
NOEC	0,06 mg/l
Durée d'exposition	21 d
méthode	OECD 211

Toxicité pour les algues (Composants)**Pyrithione zinc**

Espèces	Selenastrum capricornutum
CI50	0,067 mg/l
Durée d'exposition	72 h

2,2'-dithiobis[N-methylbenzamide]

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata
ErC50	0,401 mg/l
Durée d'exposition	72 h
méthode	OCDE 201

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata
ErC50	0,11 mg/l
Durée d'exposition	72 h

Bronopol (DCI)

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata
CE50	0,068 mg/l
Durée d'exposition	72 h
méthode	OCDE 201

Bronopol (DCI)

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata
---------	---------------------------------



Nom commercial: Marabu Glanzmittel 861,250ml

Version: 9 / CH

Date de révision: 13.11.2019

Numéro de la matière: 12290013861

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 14.02.20

NOEC	0,0025	mg/l
Durée d'exposition	72	h
méthode	OCDE 201	

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Éliminer comme déchet dangereux.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



Nom commercial: Marabu Glanzmittel 861,250ml

Version: 9 / CH

Date de révision: 13.11.2019

Numéro de la matière: 12290013861

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 14.02.20

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Le danger secondaire		-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
Les catégories de transport	0		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
non**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****COV**

COV (CH)

1,1 %

Remarque

Le produit contient un maximum de 3% de COV (CH).

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Autres informations

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire AICS.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ENCS.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.



Nom commercial: Marabu Glanzmittel 861,250ml

Version: 9 / CH

Date de révision: 13.11.2019

Numéro de la matiere: 12290013861

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 14.02.20

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.